



Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet d'aménagement hydroélectrique
sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

Montréal

4 avril 2013

© 2013
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Depuis plus d'un siècle, la valorisation électrique des forces hydrauliques constitue l'une
2 des plus importantes assises du développement économique du Québec. Sachant
3 s'adapter au fil des décennies aux conditions du marché et aux exigences de divers
4 gouvernements, les producteurs privés ont été et demeurent toujours d'importants
5 collaborateurs à cet effet. Assumant entièrement les risques associés au développement
6 sans recourir à des programmes de support financier ou subventions, ils ont aussi investi
7 massivement dans la recherche et la valorisation des énergies nouvelles. Dans le
8 contexte actuel, ils demeurent des acteurs incontournables au maintien et au
9 développement des centrales hydroélectriques de petite puissance.

10 Les gouvernements successifs du Québec ont tous intégré la petite hydraulique dans
11 leurs stratégies énergétiques, et pour cause. Qu'on parle d'autonomie ou de sécurité
12 d'approvisionnement, de réponse aux besoins suite aux augmentations de la demande, de
13 développement économique régional et de créneau industriel porteur ou de réduction des
14 gaz à effet de serre, la petite hydraulique répond à plusieurs objectifs. Cette constance
15 gouvernementale a d'ailleurs été profitable pour l'ensemble des Québécois. C'est dans
16 cette optique que s'inscrit l'appel d'offres 2009, initiative d'achat par laquelle le projet
17 d'Hydro-Canyon Saint-Joachim a été retenu par Hydro-Québec. Ce projet est en tout
18 point conforme à la décision de la Régie de l'énergie, à l'esprit des décrets
19 gouvernementaux légitimant l'appel d'offres, aux objectifs de la présente stratégie
20 énergétique et aux objectifs que se sont donnés les gouvernements québécois depuis
21 1978.

22 Le projet d'Hydro-Canyon Saint-Joachim créera 35 emplois locaux pendant la
23 construction. Il générera des retombées économiques d'approximativement 528 000 \$
24 sur 20 ans pour Saint-Joachim et pour la MRC de la Côte-de-Beaupré, et ce, sans risque
25 financier et sans services municipaux additionnels à fournir. Le Québec y gagnera en
26 redevances hydrauliques, en taxes, en charges sociales et en impôts. De plus, la centrale
27 elle-même lui reviendra au terme de 40 ans de service, ce qui représente environ le tiers
28 de son cycle de vie.

29 Le projet d'Hydro-Canyon Saint-Joachim s'inscrit dans une stratégie gagnante qui
30 sauvegarde et développe l'expertise québécoise. Cette dernière rayonne dans le monde.
31 Toutefois, afin de poursuivre sur leur lancée et afin de transmettre à la prochaine
32 génération de travailleurs un savoir tacite incroyable, le gouvernement du Québec doit
33 poursuivre sur la ligne de force tracée au fil des dernières décennies.

34 Quant à l'inquiétude face aux surplus d'électricité soulevée par les commissaires lors de
35 la première phase des audiences sur ce dossier, une mise au point s'impose. Plusieurs
36 faits permettent de relativiser la situation conjoncturelle présente. De fait, la situation
37 actuelle n'a rien d'exceptionnel quand on la replace dans le continuum des dernières
38 décennies : périodes pendant lesquelles les phases de surplus et de déficits se sont
39 succédées. La mise en service de grands projets et les aléas climatiques ont largement
40 contribué à ces fluctuations. Historiquement, ces surplus ont accommodé une croissance
41 de la consommation domestique, et se sont progressivement transformés en déficits
42 jusqu'à la mise en service de nouvelles sources de production.

1 Les principales causes des surplus actuels sont la récession économique mondiale et la
2 fermeture de plusieurs usines de pâtes et papiers. Ces dernières ont, en quelques années,
3 occasionné une baisse de consommation de 10 TWh. De fait, une étude réalisée par
4 SECOR-KPMG estime que le solde énergétique d'HQD ne représente que 1 % de
5 l'énergie du plan d'approvisionnement. Les surplus énergétiques actuels sont donc
6 conjoncturels, car liés à une modification de la structure industrielle du Québec. Leur
7 durée devrait s'avérer nettement moindre que ce qu'a prévu HQD. Pour suffire à la
8 consommation projetée pour l'hiver 2014, HQD devra avoir recours aux 850 MW de
9 puissance interruptible contractés auprès des consommateurs industriels et acheter plus
10 de 200 MW sur les marchés limitrophes à fort prix. Elle devra donc contracter de
11 nouveaux approvisionnements à long terme pour rencontrer la demande interne en
12 énergie.

13 Quant aux supposées pertes financières occasionnées par le coût de production et les
14 surplus, dont la petite hydraulique fait présentement les frais, elles sont fondées sur des
15 informations tendancieuses et non vérifiées. Le gouvernement se doit de réexaminer sa
16 position dans le dossier des petites centrales hydrauliques.

17 Finalement, abstraction faite du malaise exprimé par le BAPE dans le présent dossier, le
18 contrat signé entre Hydro-Québec et Hydro-Canyon Saint-Joachim est toujours valide et
19 le projet lui-même est conforme aux exigences environnementales, économiques et
20 sociales du BAPE.

21 C'est pourquoi l'AQPER soumet respectueusement au BAPE une recommandation
22 d'émettre un avis favorable au projet, tout en laissant au législateur le soin d'ultimement
23 décider de sa réalisation.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER) .	6
1. Retour historique de la petite production hydraulique au Québec	7
1.1 Des débuts assurés par l'entreprise privée.....	7
1.2 René Lévesque redonne vie à la petite hydraulique	8
1.3 Un retour aux sources au bénéfice de tous.....	10
1.4 L'appel de propositions d'Hydro-Québec de 1991 (APR-91) et ses suites.....	11
1.5 Le programme d'achat de 2009.....	13
2. De petites centrales, de grandes retombées régionales.....	15
2.1 Impact économique : un cas type	17
2.2 Le projet d'Hydro-Canyon Saint-Joachim.....	18
2.2.1 L'INVESTISSEMENT REQUIS	18
2.2.2 LES EMPLOIS LOCAUX	19
2.2.3 LES PAIEMENTS AUX DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS.....	19
2.3 Une expertise québécoise à sauvegarder et à développer.....	20
2.4 La substitution du pétrole, un moyen d'enrichissement.....	22
3- Surplus d'électricité, une mise au point s'impose	26
3.1 Histoire du bilan électrique québécois 1970-2009	26
3.2 LA SITUATION ACTUELLE DÉMYSTIFIÉE	28
3.2.1 LE BESOIN EN ÉNERGIE	28
3.2.2 La dimension puissance.....	29
3.3.3 UNE SITUATION ANNONCÉE ET PRÉVUE.....	30
3.3.4 LE PRIX DE LA COMPOSANTE ÉLECTRIQUE POST PATRIMONIALE DANS LE KWH VENDU	32
4- CONCLUSION	34
ANNEXE 1.....	35

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés d'hydroélectricité
2 (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et l'Association québécoise de
3 la production d'énergie renouvelable (AQPER) regroupe maintenant des entreprises qui
4 œuvrent dans les divers secteurs de l'énergie renouvelable.

5 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
6 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le secteur
7 énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions sur l'évolution et
8 le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au Québec.

1. RETOUR HISTORIQUE DE LA PETITE PRODUCTION HYDRAULIQUE AU QUÉBEC

1.1 DES DEBUTS ASSURÉS PAR L'ENTREPRISE PRIVÉE

1 De par les multiples utilisations qu'on peut en faire, les cours d'eau ont joué depuis plus
2 de quatre siècles un rôle important dans le développement du Québec. Il s'agit ici tant du
3 fleuve Saint-Laurent et de ses affluents que des milliers de rivières qui sillonnent le
4 territoire. Depuis la fin du XIX^e siècle, la production d'électricité à partir de la filière
5 hydraulique a conféré une nouvelle valeur à ce patrimoine collectif en fournissant
6 l'énergie nécessaire au processus d'industrialisation dans lequel le Québec s'inscrit. La
7 puissance et l'énergie provenant alors des centrales hydroélectriques privées sont
8 utilisées à plusieurs fins :

- 9 • Industrielle : alimentation de machines-outils et convoyeurs;
- 10 • Urbaine : illumination des rues et espaces publics;¹
- 11 • Transport : alimentation des tramways;²
- 12 • Individuelle : électrification progressive des habitations, des villes et des
13 campagnes.

14 Depuis la fin du XIX^e siècle, la mise en valeur de sites à fort potentiel se poursuit et
15 plusieurs bassins sont progressivement aménagés par l'entreprise privée pour répondre
16 aux besoins grandissants reliés à l'industrialisation du Québec : Saint-Laurent, Lac-
17 Saint-Jean, Gatineau. En 1912, la coordination de ce développement est confiée à la
18 Commission du Régime des eaux courantes, instance dont la fonction est notamment de
19 faciliter l'utilisation des forces hydrauliques³. C'est sous son égide que se réalise
20 notamment l'aménagement du Saint-Maurice et du bassin du Saguenay. Ce mode de

¹ Le 30-09-1885 l'éclairage de la Terrasse Dufferin est réalisé à partir de la centrale hydroélectrique du Sault-Montmorency.
<http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

² 1892, les tramways électriques commencent à supplanter ceux tirés par des chevaux. Ibid.

³ Premier rapport de la Commission du Régime des eaux courantes du Québec, Nov. 1912, 1^{er} rapport, Québec, p.4.

1 développement de la production d'électricité prévaut jusque pendant la Seconde Guerre
2 mondiale où en 1944 le gouvernement d'Adélard Godbout réserve à Hydro-Québec les
3 sites de production hydraulique à fort potentiel non encore concédés à des entreprises
4 privées.

5 En 1962, au terme d'une élection référendaire, le gouvernement de Jean Lesage procède
6 à la nationalisation de la quasi-totalité des compagnies et coopératives de distribution
7 afin d'uniformiser le service pour l'ensemble des Québécois, et ce, dans l'ensemble des
8 régions⁴. Forte de cet ajout majeur à ses actifs, Hydro-Québec connaît alors une
9 croissance phénoménale de sa clientèle. S'ensuivent les nombreux investissements
10 industriels qui marqueront le cours de la Révolution tranquille.

11 L'accroissement rapide de la demande incite Hydro-Québec à se tourner vers la
12 planification, la construction et la mise en service de nombreux ouvrages colossaux
13 comme ceux de la Manic et de la Baie James. Ces mégaprojets commandent l'embauche
14 d'une main-d'œuvre considérable et Hydro-Québec devient alors le premier employeur
15 du Québec⁵. La société d'État développera une expertise mondialement reconnue dans la
16 conception, la construction et la mise en service de mégaprojets de barrages
17 hydroélectriques, délaissant progressivement la gestion et le développement des petits
18 ouvrages mis en service depuis plus d'un siècle.

1.2 RENÉ LÉVESQUE REDONNE VIE À LA PETITE HYDRAULIQUE

19 En 1978, en réaction à la crise pétrolière, le gouvernement de René Lévesque, publie une
20 stratégie énergétique intitulée : Assurer l'avenir⁶. L'objectif principal poursuivi par le
21 ministre délégué à l'énergie, Guy Joron, est d'assurer l'autonomie énergétique du
22 Québec.

23 *«[...] Il faut développer à fond nos propres ressources, diversifier et*
24 *raffermir les approvisionnements extérieurs, nous préparer aux situations*

⁴ Idem. À cette époque la production privée représente près du tiers de la production installée au Québec.

⁵ Position qu'il conserve toujours.

⁶ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et Ressources, *La politique québécoise de l'énergie : Assurer l'Avenir*, 2^e trimestre 1978.

1 *d'urgence et surtout nous équiper pour la relève énergétique de la fin du*
2 *siècle.»⁷*

3 La mise en œuvre de cette stratégie énergétique vise, entre autres, à rendre un plus grand
4 nombre de sites hydrauliques de petite envergure disponibles pour de petits
5 aménagements de production, à assurer le développement d'un créneau industriel
6 porteur de savoir-faire proprement québécois susceptible d'être exporté et à favoriser le
7 développement économique des régions.

8 Dans ce contexte, le gouvernement Lévesque confie à Hydro-Québec le mandat
9 d'inventorier, d'évaluer et de développer les sites aménageables avec de petites centrales
10 dont il évalue alors le potentiel à 10 000 MW⁸. En 1979, le Conseil des ministres, dans
11 une décision du 12 décembre, demande à la société d'État de travailler de concert avec
12 le ministère de l'Énergie et des Ressources afin de préparer : « des politiques de
13 développement aptes à élargir les choix énergétiques du Québec en matière de
14 production d'électricité pour la période commençant en 1980, notamment en ce qui
15 concerne les énergies nouvelles et le développement des petites rivières»⁹.

16 Un premier rapport émanant de la société d'État arrive à la conclusion que la production
17 provenant d'ouvrages de petite puissance appartenant au secteur privé pourrait s'avérer
18 avantageuse à plusieurs égards pour la société d'État pour autant que leur gestion et
19 entretien soient confiés à des tiers.

20 Pour les dirigeants d'alors, la flexibilité et la rapidité d'exécution des promoteurs privés
21 figurent parmi les éléments importants qui démontrent les avantages financiers de faire
22 mettre en valeur par des tiers des sites de petite envergure. Ayant misé tout son savoir et
23 son expertise sur les grands projets de barrages, Hydro-Québec ne dispose plus des
24 ressources et surtout du cadre permettant le développement à faible coût de petites
25 centrales. Devant les nombreux avantages qu'amènerait la valorisation des sites

⁷ Idem, p. 5

⁸ Rapport de la *Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés*, gouvernement du Québec, mars 1997, p. 27.

⁹ Idem, p. 28.

1 négligés par Hydro-Québec, le gouvernement fait appel aux producteurs privés afin de
2 mettre en valeur à moindre coût cette ressource renouvelable¹⁰.

1.3 UN RETOUR AUX SOURCES AU BÉNÉFICE DE TOUS

3 On se rend alors à l'évidence que seuls les producteurs privés sont en mesure de
4 rentabiliser les centrales désaffectées par la société d'État, de valoriser les rivières à petit
5 potentiel et d'explorer les potentialités des nouvelles énergies. Entre 1983 et 1988 se
6 clarifient graduellement les modalités qui balisent la place de l'entreprise privée dans le
7 développement énergétique souhaité par le gouvernement du Québec. La remise en
8 service des petites centrales délaissées par Hydro-Québec ainsi que le développement de
9 nouveaux sites sur les rivières désignées sont au cœur de ce nouveau partenariat. Des
10 retombées régionales majeures en découlent.

11 Pour le gouvernement du Québec, il s'agit d'utiliser les centrales hydroélectriques
12 comme vecteur de développement économique régional et d'exporter une nouvelle
13 expertise québécoise en petite hydraulique. De son côté, Hydro-Québec y trouve des
14 avantages économiques, entre autres, en se départissant de centrales désaffectées
15 coûteuses.

16 L'enjeu primordial pour les nouveaux partenaires privés de la société d'État était alors
17 d'obtenir des contrats d'achat qui leur assurent une stabilité financière à long terme.
18 Personne, tant au gouvernement du Québec, qu'à Hydro-Québec et que chez les
19 partenaires privés ne veut répéter les mauvaises expériences d'un mouvement similaire
20 aux États-Unis¹¹.

21 La volonté de développer de la petite hydraulique demeure constante malgré le
22 changement de gouvernement en 1985. En 1986, le ministère des Ressources naturelles
23 publie sa Politique relative au développement des petites rivières. La finalité de cette
24 nouvelle politique est clairement énoncée :

¹⁰Idem, p. 35. Voir également le témoignage de Me Jean Bernier, secrétaire général d'Hydro-Québec, p. 75 et suivantes.

¹¹ Idem, p. 8.

1 « [...] Il convient de stimuler le développement ordonné de cette
2 forme d'énergie par l'assouplissement des entraves aussi bien
3 économiques qu'institutionnelles qui freinent sa mise en valeur. Il
4 faut encourager les groupes privés et les corporations municipales à
5 porter leurs efforts vers la valorisation de la ressource hydraulique à
6 leur portée en devenant producteurs d'énergie »¹².

7 À cette fin, le gouvernement adopte une série de mesures, dont la politique d'octroi des
8 droits hydrauliques pour des aménagements de moins de 25 MW et celle rétrocédant au
9 gouvernement du Québec les sites désaffectés d'Hydro-Québec. Ces deux éléments
10 ouvrent la voie à un appel de propositions visant la valorisation de sites de petite
11 production hydraulique dont les retombées économiques régionales constituent aux yeux
12 du gouvernement du Québec un atout majeur.

1.4 L'APPEL DE PROPOSITIONS D'HYDRO-QUÉBEC DE 1991 (APR-91) ET SES SUITES

13 En avril 1991, la société d'État lance un appel de propositions auprès des promoteurs
14 privés. Elle cherche la production de 760 MW notamment pour combler d'importants
15 besoins en énergie identifiés lors du processus de prévision de la demande. Cet appel de
16 propositions vise à valoriser l'ensemble des énergies renouvelables et n'est pas limité à
17 la seule filière hydraulique. C'est le début d'une période de diversification des sources
18 d'approvisionnement d'Hydro-Québec. Après le succès du premier appel de
19 propositions en 1991, Hydro-Québec procède à deux autres appels de proposition en
20 1992 et en 1993. Au terme du processus de ces trois appels de propositions, 16 contrats
21 sont alors accordés à différents producteurs pour une durée variant de 20 à 25 ans sur
22 des sites du domaine public; dans le cadre plus large du Programme des petites centrales,
23 plus de 40 projets supplémentaires sont accordés sur des sites privés et semi-privés.

24 La récession de la décennie 1990 et la baisse de la demande en énergie qui en découle, a
25 des impacts importants sur la mise en œuvre de la politique du gouvernement du

¹² Idem, pp. 59-60.

1 Québec, si bien qu'au début de 1994, le Gouvernement et Hydro-Québec suspendent le
2 processus d'appel de propositions.

3 Par la suite, au début des années 2000, le retour à la croissance économique ainsi que la
4 volonté maintes fois affirmée du gouvernement de faire du Québec un leader des
5 énergies renouvelables tout en diminuant la dépendance aux énergies fossiles ont donné
6 lieu à de nouveaux appels de propositions qui ont, à leur tour, généré des retombées
7 économiques considérables pour le Québec et ses régions. Le cas de la Gaspésie et son
8 positionnement comme chef de file éolien en deviendront un exemple.

9 Les gouvernements successifs du Québec ont tous été de fervents défenseurs de la
10 diversification des sources d'approvisionnement en électricité par Hydro-Québec et ont
11 jusqu'à maintenant encouragé le développement de secteurs industriels à la fine pointe
12 des nouvelles technologies de production d'énergie renouvelable. Ce positionnement a
13 également été profitable pour l'ensemble des Québécois, car comme l'indique l'étude
14 ADEC réalisée en 1999, les retombées économiques du programme APR-91 et des
15 quelque 260 MW mis en service ont été plus que significatifs¹³ :

Tableau 1

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PORTION CONSTRUCTION DU
PROGRAMME DE PETITE CONSTRUCTION HYDRAULIQUE APR-91

16	• Coûts totaux de construction	539 M\$
17	• Nombre d'emplois années	7462
18	• Retombées totales en valeur ajoutée	439 M\$
19	• Recettes gouvernementales Québec	80 M\$

20 L'AQPER a également clairement établi, à la suite d'une enquête menée auprès de ses
21 membres, que 50 % des retombées économiques provenant de la construction des
22 centrales de l'APR-91 ont été effectuées dans la région d'implantation des projets¹⁴. Les

¹³ Mémoire de l'AQPER soumis à la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences relatives au dossier R-3410-98, p. 54.

¹⁴ Idem, p. 55.

1 municipalités et le gouvernement ont également bénéficié des retombées de ces centrales
 2 depuis leur mise en opération. Au terme d'une analyse effectuée sur un échantillon
 3 représentatif de centrales, l'AQPER a établi que chaque centrale a permis la création de
 4 3,3 emplois permanents, soit 182 emplois pour l'ensemble du programme. À cet apport
 5 économique s'ajoute également un encaissement gouvernemental équivalent à 18,1 % de
 6 la part des revenus bruts¹⁵.

Tableau 2
RETOMBÉES DU VOLET EXPLOITATION DE L'APR-91
 Montant exprimé en pourcentage du revenu brut

7	• Taxes foncières	3,0 %
8	• Taxe sur le capital	5,5 %
9	• Droits d'eau	6,0 %
10	• Impôts sur le revenu	<u>3,6 %</u>
11		18,1 %

12 Le programme de l'APR-91 a donc permis à plusieurs municipalités et régions du
 13 Québec de bénéficier de retombées économiques structurantes pour leur développement.
 14 Le gouvernement du Québec a lui aussi obtenu des revenus significatifs tant en termes
 15 d'impôts des particuliers et des entreprises qu'en termes de taxes et redevances.

1.5 LE PROGRAMME D'ACHAT DE 2009

16 Conscient de l'intérêt de plusieurs communautés pour le programme APR-91 et de leur
 17 désir de voir se développer sur leur territoire des projets de petites centrales
 18 hydroélectriques, le gouvernement du Québec a répondu à la demande dans la stratégie
 19 énergétique 2006-2015. Un des objectifs de ladite stratégie vise spécifiquement:

20 « [...] le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et
 21 moins) se fera par et pour les communautés locales ».¹⁶

¹⁵ Idem.

¹⁶ *L'énergie pour construire le Québec de demain – La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2006, page 19.

1 Pour concrétiser ce volet, le gouvernement adopte les décrets 336-2009 et 337-2009¹⁷
2 fixant le cadre réglementaire permettant à Hydro-Québec Distribution d'aller de l'avant
3 avec un achat de production électrique provenant de source hydraulique. Toutefois, à la
4 différence des achats faits dans la filière éolienne, le gouvernement demande au
5 Distributeur d'aller de l'avant par l'entremise d'un programme d'achat et non par appel
6 d'offres. Les conditions du programme font également en sorte que tous les projets
7 retenus devront être, soit sous contrôle municipal ou communautaire, soit en partenariat
8 avec ceux-ci. Comme l'indique la décision de la Régie de l'énergie :

9 « [7]... le Programme vise à offrir aux communautés locales, régionales et
10 autochtones la possibilité de développer des projets de petites centrales
11 hydroélectriques de 50 MW et moins.

12 *Ces projets doivent cependant être appuyés par les populations visées, être*
13 *sous le contrôle des communautés et générer des bénéfices pour les*
14 *régions dans lesquelles ils seront implantés. »¹⁸*

15 Après étude du dossier, la Régie de l'énergie accueille la demande du Distributeur,
16 approuve le programme, prend acte du contrat-type et permet au Distributeur d'effectuer
17 les opérations comptables d'imputation de coût conformément à ses décisions
18 antérieures¹⁹. Le contexte actuel n'appelle nullement un arrêt de ce modèle original et
19 proprement québécois de production d'énergie, bien au contraire.

20 Dans ce contexte, l'AQPER constate que le contrat convenu le 1^{er} mai 2011, entre la
21 Société Hydro-canyon Saint-Joachim inc. et Hydro-Québec Distribution est :

- 22 ➤ conforme à la décision D-2009-94 rendue par la Régie de l'énergie;
- 23 ➤ conforme à l'esprit des décrets gouvernementaux;
- 24 ➤ un moyen permettant la réalisation d'un des objectifs de la stratégie énergétique
25 2006-2015;
- 26 ➤ un moyen de supporter la vitalité économique des régions du Québec;

¹⁷ (2009) 141 G.O. II, 1712 et (2009) 141 G.O. II, 1757.

¹⁸ Régie de l'énergie, D-2009-094, p.5.

¹⁹ Idem, p. 19.

- en continuité avec les stratégies énergétiques adoptées par les différents gouvernements du Québec depuis 1978.
- conforme à la volonté exprimée depuis 2001 par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans sa résolution 2001-09-125 de développer et d'exploiter sur la rivière Sainte-Anne du Nord, au site de la Chute Sainte-Anne, une centrale hydroélectrique par l'entremise d'un partenariat public-privé afin de lui permettre de dégager des revenus à long terme pour la région²⁰.
- Conforme à la Planification Stratégique de Développement Durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré (voir documents en annexe).²¹

2. DE PETITES CENTRALES, DE GRANDES RETOMBÉES RÉGIONALES

1 Les membres de l'AQPER ont contribué de façon positive et durable, depuis plus de 20
2 ans, au développement des économies régionales. Ces producteurs et leurs fournisseurs
3 de biens et services ont su participer à la diversification des sources
4 d'approvisionnement demandée par Hydro-Québec en investissant massivement dans la
5 recherche et la valorisation des énergies nouvelles.

6 Les impacts sont nombreux et variés :

- 7 • création d'emplois et achat de biens et services locaux ;
- 8 • versement de taxes et de redevances aux gouvernements et aux collectivités
9 locales;
- 10 • création d'une expertise locale facilement exportable ailleurs au Canada et à
11 l'étranger;

²⁰ Voir annexe 1

²¹ Le point 56, dudit document de planification précise que la réalisation du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim permettra d'alimenter un fonds de développement régional, lequel agira comme un véritable levier financier pour la communauté.

- 1 • mise en place de véritables leviers de développement pour les nouvelles sources
2 d'énergie et les technologies d'avenir que sont les énergies renouvelables.

3 Depuis des décennies, les projets de petites centrales hydrauliques permettent de
4 planifier et de mettre en œuvre dans des régions où Hydro-Québec n'a pas de grands
5 projets, des projets structurants tant sur le plan local que national avec en prime des
6 retombées internationales. À titre d'exemple, les régions de Chaudière-Appalaches, de
7 Lanaudière et de la Basse-Côte-Nord connaissent un développement hydroélectrique
8 uniquement grâce à la présence sur leur territoire de petites centrales.

9 Il est important de préciser que les risques associés au développement de ce type de
10 centrales sont assumés entièrement par les producteurs, qu'ils soient privés ou
11 communautaires. Ceux-ci doivent également répondre à un ensemble de règlements et
12 normes se rapportant au développement régional, au respect de l'environnement, à la
13 création d'emplois et à l'implication des autorités locales et des citoyens des différentes
14 MRC. Rappelons finalement qu'il n'y a ni subvention ni programme de support
15 financier mis à la disposition des promoteurs. Finalement, ajoutons qu'au-delà des
16 risques financiers, les promoteurs doivent aussi assurer seuls les conditions nécessaires
17 visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets qu'ils mettent en œuvre.

18 Les membres de l'AQPER ont contribué de façon positive et durable, depuis plus de 20
19 ans, au développement des économies régionales. Ces producteurs et leurs fournisseurs
20 de biens et services ont su participer à la diversification des sources
21 d'approvisionnement demandée par Hydro-Québec en investissant massivement dans la
22 recherche et la valorisation des énergies nouvelles.

23 Les impacts sont nombreux et variés :

- 24 • la création d'emplois et l'achat de biens et services locaux ;
- 25 • le versement de taxes et de redevances aux gouvernements et aux collectivités
26 locales;
- 27 • la création d'une expertise locale facilement exportable ailleurs au Canada et à
28 l'étranger;

- 1 • la mise en place de véritables leviers de développement pour les nouvelles
2 sources d'énergie et les technologies d'avenir que sont les énergies éolienne,
3 solaire et autres.

2.1 IMPACT ÉCONOMIQUE : UN CAS TYPE

4 L'investissement total pour l'implantation d'une petite centrale de 10 MW est
5 actuellement évalué entre 25 et 35 M\$. De cette somme, entre 18 et 25 M\$ sont
6 dépensés pour la construction proprement dite, une part importante de cette dernière
7 étant consacrée aux dépenses locales (fournitures et main-d'œuvre). Construire une
8 centrale de 10 MW, c'est créer 25 emplois locaux directs et 25 autres emplois indirects
9 pour une période de 2 ans. Lors des activités de développement, les études d'impact et
10 de faisabilité technique mobilisent nombre de consultants et d'intervenants locaux.

11 Lorsque la centrale est mise en service, un ou deux opérateurs locaux sont employés à
12 plein temps et une variété des sous-traitants locaux sont régulièrement mobilisés pour les
13 travaux d'entretien et de réparation. Ainsi, toujours pour une centrale de 10 MW, les
14 dépenses locales d'opération sont de plus de 500 000 \$ par année et celles-ci
15 augmenteront au fur et à mesure que les équipements vieilliront, demandant des
16 entretiens et interventions plus substantiels.

17 En ne tenant pas compte des revenus indirects générés par les activités économiques
18 autour de la centrale, le projet lui-même est assujéti à des taxes et des redevances
19 gouvernementales. Parmi celles-ci :

- 20 • Paiement de redevances annuelles au gouvernement du Québec : redevance
21 statutaire de 2,77 \$/MWh et redevance contractuelle de 0,652 \$/MWh (2008).
22 Soit **178000 \$** par année;
- 23 • Paiement de taxe sur les services publics au gouvernement du Québec: 0,2 % de
24 la valeur nette des actifs, soit environ **40 000 \$** par année. Cette taxe est de
25 0,55 % lorsque l'ensemble des actifs de l'entreprise dépasse 750 M\$;
- 26 • Paiement aux gouvernements du Québec de l'impôt sur le revenu généré par ces
27 investissements. Ceci est évalué à environ **371 000 \$** par Revenu Québec.

- 1 • Les sommes versées **annuellement** au gouvernement du Québec pour une seule
2 centrale de 10 MW sont de **589 000 \$**.

3 Aussi, notons que des sommes additionnelles sont versées sous forme de redevances aux
4 communautés locales qui sont parties prenantes des différents projets. Par exemple, la
5 centrale Chaudière de 24 MW rapporte une redevance annuelle de 134 000 \$ (2010) à la
6 ville de Lévis.

2.2 LE PROJET D'HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM

7 Forts de cette information générale sur les impacts économiques positifs pour les
8 communautés d'accueil, comparons à présent le projet à l'étude par le BAPE avec les
9 pratiques de la filière hydraulique.

2.2.1 L'INVESTISSEMENT REQUIS

10 Avec un investissement prévu de 62,8 M\$ destiné à la mise en service de 23,2 MW de
11 puissance, le projet de la société Hydro-Canyon Saint-Joachim comporte un
12 investissement qui est dans la fourchette inférieure de capitalisation selon les normes de
13 l'industrie. Ramenée sur base unitaire, la capitalisation requise par MW est de l'ordre de
14 2,7 M\$/MW par rapport à une norme variant entre 2,5 M\$/MW et 3,5 M\$/MW. Il s'agit
15 donc d'un projet qui aura un coût de production unitaire fort intéressant.

16 La proportion des investissements dépensés dans le milieu d'accueil est également au-
17 dessus de la pratique de l'industrie. Avec un taux annoncé de 57 %, le promoteur
18 s'engage à maximiser l'utilisation des fournisseurs locaux. Ce résultat lui permettra de
19 surpasser la moyenne obtenue par les développeurs des projets du programme APR-91²²
20 il y a 20 ans.

²² Ce ratio de 57 % est obtenu par le calcul suivant : 35,86 \$/62,84 M\$, soit la part des retombées locales par rapport à la capitalisation totale du projet. Un résultat supérieur au programme de l'APR-91, 50 %, est rendu possible notamment par la connaissance obtenue par un des partenaires lors de la construction des centrales de l'APR-91 ainsi que par le développement

2.2.2 LES EMPLOIS LOCAUX

1 Avec une présence moyenne de 35 travailleurs pendant la période des travaux et un
2 engagement à donner une priorité à la main d'œuvre et aux fournisseurs locaux, le
3 promoteur s'engage à maximiser la création d'emplois dans sa région d'accueil. Ce
4 nombre d'emplois cadre avec les ratios de l'industrie en termes de durée et d'ampleur de
5 travaux.

2.2.3 LES PAIEMENTS AUX DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS

6 La municipalité de Saint-Joachim, de même que la MRC de La Côte-de-Beaupré,
7 bénéficieront de revenus annuels substantiels tout au long de la durée du projet. Tel que
8 l'explique le promoteur dans sa présentation d'introduction, c'est en moyenne 528 000 \$
9 que se partageront les deux entités au cours des 20 prochaines années. Pour la seule
10 municipalité de Saint-Joachim, il s'agit d'une moyenne de 343 000 \$ de nouveaux
11 revenus.

12 Pour les quelques 1329 habitants de la municipalité il s'agit d'un revenu additionnel
13 considérable quand on constate que le budget total de la municipalité est de 1,6 M \$²³.
14 Cet apport revêt une importance encore plus stratégique quand on considère que le
15 modèle de développement retenu par la municipalité ne lui apportera aucun risque
16 financier. De plus, elle n'aura pas à rendre de services municipaux supplémentaires pour
17 toucher ce revenu. Il s'agit donc d'un projet nettement structurant pour le milieu

d'une série de fournisseurs dans le secteur de la production hydraulique grâce audit programme. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'entente conclue entre les partenaires de ce projet est de retourner le maximum de revenu à la municipalité, ce que réussit à faire le projet. Quant au taux de revient pour le partenaire privé, ce dernier est d'environ 10 % à 12 %. Un taux normal dans le secteur des infrastructures de production énergétique selon le rapport de la *Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés*, gouvernement du Québec, mars 1997, p. 263.

²³ Chiffre obtenu sur le site Internet de la municipalité, consulté le 4 avril 2013.

<http://saintjoachim.qc.ca/vie-municipale/services-municipaux/direction-generale/tableau-de-taxation.html>

1 d'accueil, ce qui rencontre entièrement les orientations gouvernementales lors du
2 lancement du programme ainsi que celles des associations municipales.²⁴

3 Le gouvernement provincial sera également gagnant de la réalisation de ce projet. Tel
4 que le démontre la correspondance du 19 mars 2013 adressée par le promoteur au
5 secrétariat de la commission, les revenus pour le gouvernement du Québec seront non
6 négligeables. À titre d'exemple, les redevances hydrauliques généreront 3,95 \$/MWh
7 produit. À ce montant s'ajoutent d'autres taxes, redevances, charges sociales et impôts.

8 Somme toute, le projet générera des revenus pour l'ensemble des paliers de
9 gouvernements sans que ces derniers n'aient à investir quoi que ce soit. Selon l'analyse
10 déposée au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, le coût de revient de
11 l'électricité produite sera d'approximativement 4,5 cent/kWh. Il est à noter que Hydro-
12 Québec aurait pu réduire ce coût d'achat en octroyant un contrat s'échelonnant sur une
13 plus longue période, ce qui aurait permis un amortissement semblable à celui de ses
14 propres installations. Les municipalités de l'appel d'offres 2009 auraient ainsi pu obtenir
15 un financement étendu sur une plus longue période et des revenus à plus long terme,
16 bénéfiques qu'ils auraient pu transmettre au consommateur en réduisant le prix d'achat du
17 kWh. Puisque le bail de location des forces hydrauliques stipule que la centrale sera
18 remise au gouvernement au terme de 40 ans d'opération, ce qui en fait un actif à long
19 terme pour la société québécoise. De fait, selon le dernier taux d'amortissement des
20 centrales du projet Romaine, Hydro-Québec amortit à présent cette centrale sur un
21 horizon de 120 ans²⁵.

22 2.3 UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE À SAUVEGARDER ET À DÉVELOPPER

²⁴ Le lecteur aura remarqué que le revenu en redevance versé par le promoteur à la municipalité d'accueil est supérieur au taux moyen du programme APR-91. LA situation s'explique par le fait que le prix au kWh est nettement supérieur, ce qui permet au producteur de verser un montant supérieur.

²⁵ Hydro-Québec, Rapport annuel 2012, Note numéro 1 afférent aux états financiers consolidés des états financiers, p. 78.

1 On compte aujourd'hui sur le territoire québécois 57 installations privées, municipales
2 ou communautaires de production hydroélectrique pour une puissance de l'ordre de 320
3 MW. La mise, ou la remise, en service de l'ensemble de ces centrales a nécessité plus
4 de 500 M\$ en investissements et a soutenu plus de 7000 emplois directs et indirects²⁶.
5 Elle a également permis la création et le développement d'une nouvelle industrie avec
6 une nouvelle expertise, qui est aujourd'hui en mesure d'exporter son savoir-faire à
7 l'extérieur notamment auprès de projets financés par la Banque Mondiale.

8 L'APR-91 a permis à plusieurs entreprises québécoises de prendre leur envol ou de
9 renforcer leurs avantages concurrentiels. Ainsi, Boralex, Innergex, Hydroméga, Kruger
10 et Axor ont développé depuis une vingtaine d'années une expertise typiquement
11 québécoise dans le marché mondial de la production d'énergie renouvelable. Elles
12 emploient directement plusieurs centaines de personnes et ont désormais suffisamment
13 d'expertise et de reconnaissance pour exporter leur savoir-faire notamment au Canada,
14 en France, aux États-Unis, en Asie et en Amérique du Sud. Ces entreprises rayonnent
15 dans le monde à partir de leurs sièges sociaux québécois.

16 Ce sont ces mêmes producteurs d'énergie renouvelable qui sont également devenus les
17 leviers de développement des nouvelles technologies comme l'énergie éolienne et qui se
18 sentent interpellés par le développement de l'énergie solaire et de toute autre nouvelle
19 technologie d'énergie renouvelable.

20 Afin d'assurer sa pérennité et afin que le Québec demeure à la fine pointe des
21 développements technologiques, cette industrie de l'énergie renouvelable québécoise a
22 besoin d'investir dans la recherche et le développement. Afin de maintenir une assise
23 forte permettant le rayonnement international, les entreprises doivent pouvoir compter
24 sur la réalisation de projets au Québec qui donnent lieu au transfert de connaissances
25 tacites entre les différentes générations de travailleurs et de spécialistes à l'œuvre dans
26 l'industrie.

²⁶ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec, contexte, enjeu et questionnements*, 2004, p. 39.

2.4 LA SUBSTITUTION DU PÉTROLE, UN MOYEN D'ENRICHISSEMENT

1 Les différents gouvernements du Québec ont élaboré et mis en œuvre depuis plusieurs
2 décennies, une politique énergétique diversifiée et préférentiellement renouvelable visant à
3 assurer la sécurité énergétique des Québécois. Pour l'AQPER, cette vision à long terme
4 est claire et importante.

5 Le Québec vise à se doter d'un parc énergétique reconnu internationalement
6 (principalement par les gouvernements américains) en matière de développement
7 durable. L'industrie de la production privée d'énergie renouvelable est un atout entre les
8 mains du gouvernement pour faire du Québec un leader reconnu dans ces domaines.
9 S'assurer de la pérennité de cette industrie propre, renouvelable et reconnue, c'est
10 assurer des retombées positives pour le Québec sur la scène internationale.

11 La production hydroélectrique au fil de l'eau est, sans conteste, reconnue comme étant la
12 filière la moins émettrice de GES²⁷. Mais là ne s'arrête pas l'apport positif des centrales
13 hydroélectriques, grandes ou petites, actuellement en production. Celles-ci jouent un
14 rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs du **Plan d'action 2013-2020 sur les**
15 **changements climatiques** (PACC 2013-2020) et de la **Stratégie gouvernementale**
16 **d'adaptation aux changements climatiques**, notamment en permettant la substitution
17 de sources d'énergie plus polluantes par des énergies propres et renouvelables **tel que le**
18 **demande la priorité 20 du Plan**²⁸. Et ce, tant au Québec que dans les juridictions
19 voisines, canadiennes ou américaines.

20 Le projet présenté par le promoteur Hydro-Canyon Saint-Joachim permettra également à
21 sa communauté d'aménager de manière durable la collectivité d'accueil, ce qui s'avère

²⁷Source : Hydro-Québec, <http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

²⁸ Pour plus de détails sur les objectifs du plan relativement à la réduction des émissions de carbone, voir la synthèse sur le site internet du MDDEFP.
<http://www.quebecvert2020.gouv.qc.ca/le-gouvernement-en-action/plan-daction-2013-2020-sur-les-changements-climatiques/reduire-nos-emissions>

1 un objectif en totale conformité avec les priorités 1 et 2 du Plan d'action 2013-2020
2 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec²⁹.

3 Le changement de gouvernement n'altère en rien cette volonté québécoise de faire de la
4 lutte aux changements climatiques un vecteur de développement économique, bien au
5 contraire. Dans son discours inaugural de la 40^e législature, la nouvelle première
6 ministre du Québec annonce que son gouvernement reverrait à la hausse la cible de
7 réduction des GES en la faisant passer de 20 %, par rapport aux émissions de 1990, à
8 une réduction de 25 % à l'horizon 2020. Elle explique sa pensée et ses motivations aux
9 députés et au peuple québécois de la façon suivante:

10 « [...] Le Québec regorge d'entreprises prometteuses dans les
11 technologies de l'environnement et dispose de sources abondantes
12 d'énergie propre pouvant se substituer au pétrole importé.

13 *Réduisons nos importations de pétrole en les remplaçant par l'électricité*
14 *et on va s'enrichir. Fabriquons, inventons des techniques pour électrifier*
15 *nos transports, édifions un savoir-faire québécois que nous pourrons*
16 *ensuite exporter partout dans le monde. Utilisons notre énergie propre*
17 *pour attirer des investissements à valeur ajoutée.*

18 *Cette stratégie d'enrichissement nous permettra du même coup*
19 *d'atteindre notre objectif de réduction de 25 % de nos émissions de gaz à*
20 *effet de serre. La protection de l'environnement n'est pas un obstacle au*
21 *développement économique. Au XXI^e siècle, c'est un facteur*
22 *d'enrichissement pour tous. »*

23 Cette vision est également reprise dans un autre moment phare de la vie démocratique et
24 parlementaire du Québec, à savoir le discours sur le budget. À cette occasion, le
25 ministre des Finances, Monsieur Nicolas Marceau explique la vision économique du
26 gouvernement. Il y précise notamment qu'il est primordial d'investir dans nos avantages
27 comparatifs. À ce propos, il mentionne :

²⁹ Pour la liste de l'ensemble des priorités : <http://www.quebecvert2020.gouv.qc.ca/le-gouvernement-en-action/plan-daction-2013-2020-sur-les-changements-climatiques/les-priorites-du-pacc/>

1 « [...] Pour améliorer notre compétitivité et redresser notre balance
2 commerciale, il faut donc accroître les investissements des entreprises,
3 sources de croissance de la productivité et de la compétitivité.

4
5 *L'effort d'investissement doit viser tous les secteurs où nous disposons*
6 *d'avantages comparatifs – secteurs producteurs de biens et de services,*
7 *secteurs innovants, mais également secteurs reliés aux ressources*
8 *naturelles.*

9 *[...]Le Québec doit également continuer d'investir dans les ressources*
10 *naturelles. L'exploitation des ressources naturelles représente une source*
11 *de prospérité et de création d'emplois, ainsi qu'une occasion d'améliorer*
12 *la balance commerciale.*

13 *[...]Sur le plan énergétique, nous avons tout intérêt à poursuivre la mise*
14 *en valeur de nos ressources renouvelables [...]*³⁰

15

16 Il précise par la suite sa pensée dans une section destinée aux ressources naturelles
17 québécoises :

18 « *L'exploitation de nos ressources minières, forestières et hydrauliques*
19 *doit être un levier de développement pour le Québec tout entier,*
20 *notamment pour le secteur manufacturier.*

21

22 *C'est pourquoi le gouvernement s'engage à favoriser la transformation*
23 *locale de ces richesses naturelles et les investissements privés qui la*
24 *permettront. »*³¹

25 En ce qui concerne l'hydroélectricité, le texte est encore plus spécifique tel que nous le
26 démontre l'encadré 1.

27 En définitive, l'AQPER constate que le projet de centrale hydroélectrique soumis par la
28 société Hydro-Canyon Saint-Joachim est :

29 ➤ Socialement acceptable, puisqu'il a reçu un appui massif des instances
30 politiques municipales et locales notamment par des résolutions d'appui et par
31 la création du partenariat entre la municipalité de St-Joachim, la MRC de La
32 Côte-de-Beaupré et la société Axor.

³⁰ Gouvernement du Québec, *Budget 2013-2014- Investir pour assurer notre prospérité, la vision économique du gouvernement*, novembre 2012, p. 20.

³¹ Idem, p. 51.

- 1 ➤ Socialément acceptable sur la base la participation obtenue lors des
2 séances d'information tenues par le promoteur de même que lors de la première
3 phase des audiences du BAPE sur ledit projet.
- 4 ➤ Économiquement acceptable sur la base des revenus générés pour la
5 municipalité et la MRC au cours du contrat qui les lie à Hydro-Québec.
- 6 ➤ Économiquement acceptable pour le gouvernement du Québec sur la base
7 des revenus qu'il obtiendra tout au long du contrat avec Hydro-Québec.
- 8 ➤ Conforme aux orientations politiques et économiques fixées par le
9 gouvernement du Québec.

Encadré 1

Élément du discours sur le budget 2013-2014 relatifs à l'hydroélectricité³²

L'hydroélectricité

Le Québec est l'une des régions les plus riches en eau au monde. On y dénombre plus de 130 000 cours d'eau et plus de 40 % des ressources hydrauliques du Canada se trouvent sur son territoire.

— En 2011, 98 % de la production d'électricité d'Hydro-Québec était d'origine hydraulique, une source d'énergie propre et renouvelable offrant une grande souplesse d'exploitation et produisant peu de gaz à effet de serre.

— En comparaison, une centrale au charbon émet 100 fois plus de gaz à effet de serre par unité de production d'énergie.

Grâce à l'hydroélectricité, les Québécois bénéficient ainsi d'une forme d'énergie renouvelable fiable, disponible à prix compétitifs et aux impacts environnementaux limités.

• **Une importante activité industrielle**

Le choix historique du Québec en faveur de l'hydroélectricité a permis de développer une importante activité industrielle, implantée en région et fondée sur la mise en valeur intensive de l'électricité.

L'hydroélectricité a contribué à créer et à maintenir des milliers d'emplois de qualité, sur l'ensemble du territoire québécois. Le tarif L offert aux grands consommateurs d'électricité constitue un important facteur de localisation, avantageant le Québec par rapport aux autres juridictions.

Des tarifs d'électricité compétitifs favorisent ainsi la transformation des ressources naturelles au Québec.

• **Des ressources encore à développer**

Les ressources hydrauliques non développées sont considérables. Une partie d'entre elles doit être mise en valeur, afin de remplacer au moins une fraction des hydrocarbures que l'on consomme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer de la richesse au Québec. Des critères de base seront respectés, soit :

— les besoins d'approvisionnement actuels et futurs;

— la rentabilité économique à long terme;

— les impacts limités sur l'environnement;

— l'acceptabilité sociale.

³² Idem, p.55

3- SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ, UNE MISE AU POINT S'IMPOSE

1 À la lumière de ce qui précède et sur la base des questions soulevées par les
2 commissaires au présent dossier lors de la première phase des audiences, l'AQPER est
3 d'avis qu'une mise au point s'impose sur les besoins d'approvisionnement actuels et
4 futurs du Québec. De fait, cette problématique a fait couler beaucoup d'encre au cours
5 des dernières semaines dans les différents médias de la province.

6 Pour ce faire, nous sentons le besoin de prendre un certain recul historique par rapport à
7 la situation actuelle afin de la mettre en perspective. Forts de cette appréciation, nous
8 constaterons l'état de la situation au terme de l'hiver 2013 et procéderons à une analyse
9 de la situation qui prévaudra pour la prochaine décennie.

10 3.1 HISTOIRE DU BILAN ÉLECTRIQUE QUÉBÉCOIS 1970-2009

11 Dans une récente étude réalisée par la firme SECOR-KPMG pour la firme Boralex, une
12 comparaison chronologique des soldes énergétiques d'Hydro-Québec et des mises en
13 chantier complétées par ou pour la société d'État au cours des quarante dernières années
14 a été effectuée. Tel qu'il apparaît à l'encadré 2, nous pouvons constater l'évolution de la
15 consommation d'électricité par l'économie québécoise (ligne bleue), l'accroissement de
16 la puissance installée en termes de MW (la ligne rouge), le solde énergétique (en
17 pointillés gris) de même que les annonces successives de mise en chantier et de mise en
18 service.

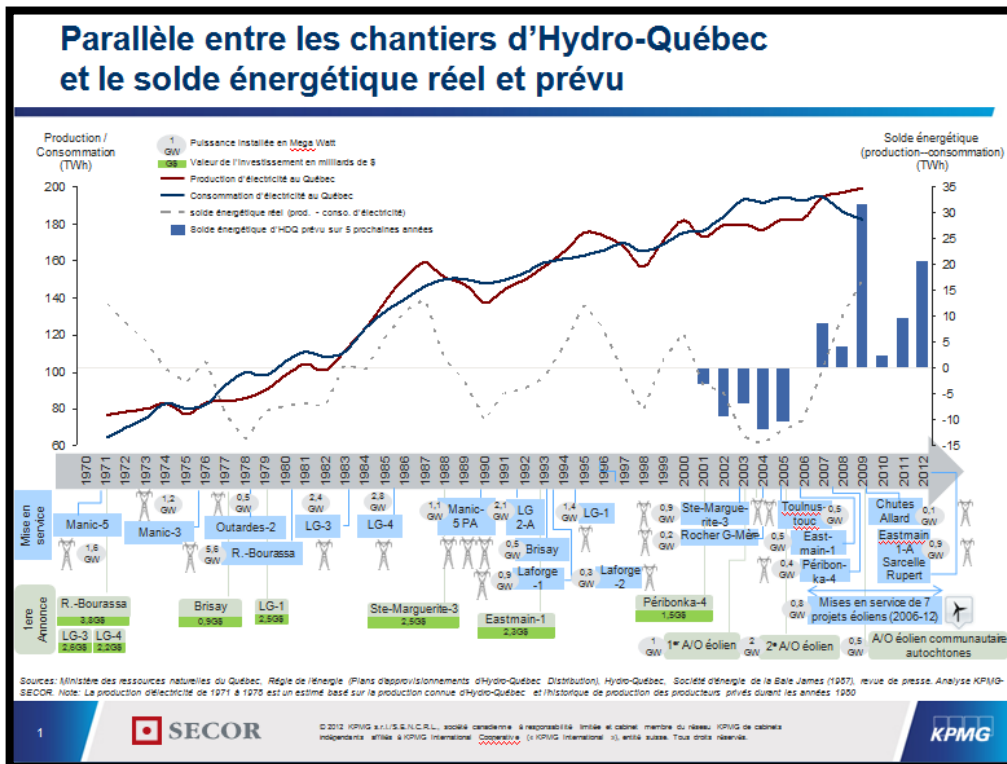
19 Cette information factuelle nous permet de dégager plusieurs constats :

20 a) Au cours de ces quatre décennies, le Québec a connu plusieurs cycles
21 économiques de durée et d'amplitude différentes. Ces crises ont eu un impact sur
22 la croissance de la demande, observable par une pente moins prononcée, voire
23 négative, de la courbe représentant la croissance de la demande.

24 b) En fonction de cette variabilité pluriannuelle de la demande, le solde énergétique
25 net électrique a également connu plusieurs cycles de surplus et de déficits, allant
26 de surplus de plus de 20 TWh, comme c'est le cas actuellement, à des déficits de
27 près de 15 TWh.

- 1 c) Les mise en service successives de milliers de MW ont permis de tripler la
 2 production électrique de quelques 60 TWh aux près de 200 TWh actuellement
 3 disponibles à Hydro-Québec Distribution. C'est la mise en service de la phase 1
 4 de la Baie James qui a eu l'impact le plus significatif au cours des années 80.
- 5 d) À mesure que des surplus énergétiques se construisaient, de nouvelles sources de
 6 consommation et de nouveaux usages faisaient progressivement croître la
 7 consommation domestique. Cette réalité a, à chaque occasion, transformé
 8 progressivement le surplus en déficit. La finalisation de l'électrification des
 9 consommateurs et la conversion du chauffage domestique du mazout vers
 10 l'électricité en sont des exemples.
- 11 e) Des aléas climatiques, comme des périodes prolongées de faible hydraulicité
 12 telles que vécues à deux reprises entre 1995 et 2005 ont également eu un impact
 13 considérable sur le bilan énergétique.

Encadré 2



Source : Étude Secor-KPMG réalisée pour le compte de Boralex, hiver 2013

3.2 LA SITUATION ACTUELLE DÉMYSTIFIÉE

1 Déjà en 2009, le ralentissement économique frappe et le Québec n'y échappe pas, bien
2 qu'il soit moins touché que bon nombre de régions du globe. Le secteur des pâtes et
3 papiers subira plusieurs fermetures, ce qui aura pour effet de réduire de 10 TWh en
4 quelques années la consommation de ce secteur. Cette situation est la raison principale
5 du surplus actuellement constaté en termes d'énergie (kWh).

3.2.1 LE BESOIN EN ÉNERGIE

6 Pour l'année 2013, Hydro-Québec Distribution évalue la demande de la consommation
7 interne à 186,2 TWh, soit 0,2 TWh de plus qu'initialement estimée lors du dépôt du
8 plan³³. Sur la base de l'information actuellement disponible et en postulant qu'aucun
9 nouveau besoin ne s'ajoute au-delà du taux de croissance normal de la demande, HQD
10 devrait avoir un surplus en énergie de 3,9 TWh pour la présente année. Une étude
11 réalisée par la firme SECOR-KPMG pour la firme Boralex permet de constater, d'une
12 part, que le solde énergétique d'Hydro-Québec Distribution reviendra à l'équilibre d'ici
13 2027 et que, d'autre part, le surplus en énergie cumulé sur l'ensemble de la période ne
14 représente que 1 % de cette énergie. Tout nouvel apport industriel aura pour effet de
15 raccourcir le cycle actuel de surplus. À titre d'exemple, les 6,7 TWh requis par les
16 opérations du projet minier et industriel Adriana³⁴ ferait à lui seul le point de bascule
17 entre un surplus de 4 TWh et un déficit énergétique de 2,7 TWh.

18 Somme toute, avec ce recul historique, force est d'admettre que le surplus énergétique
19 actuel est une situation conjoncturelle liée à une modification de la structure industrielle

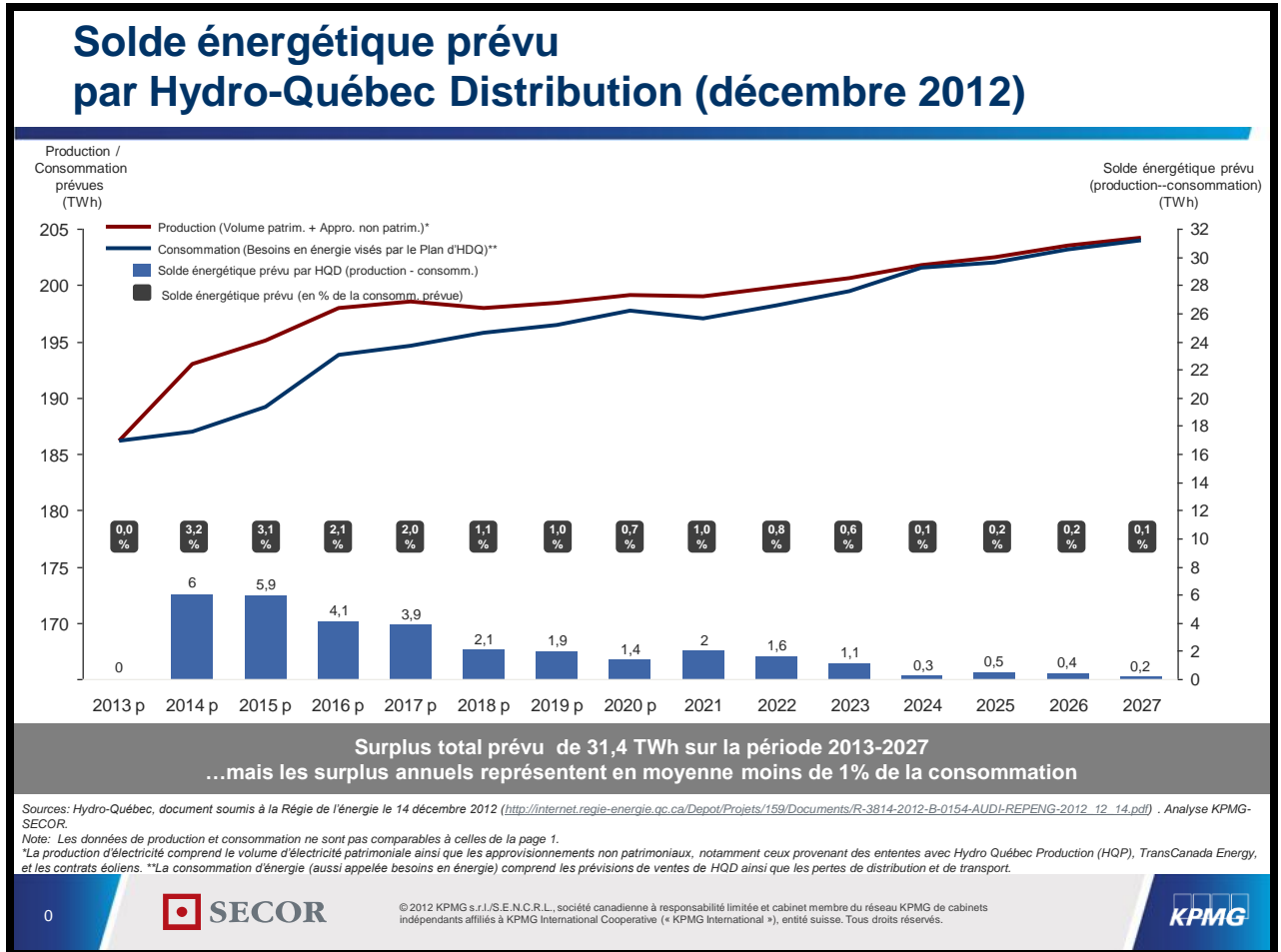
³³ Hydro-Québec Distribution, État d'avancement 2012 du Plan d'approvisionnement 2011-2020, daté du 1^e novembre 2012, p. 42.

³⁴ Pour plus de détails, lire <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201103/11/01-4378527-adriana-projet-la-plus-grosse-mine-de-lhistoire-du-pays.php>

<http://www.adrianaresources.com/s/LacOtelnuk.asp>

- 1 du Québec et dont la durée devrait s'avérer nettement moindre que celle prévue par
- 2 HQD et illustrée dans l'encadré 3.

Encadré 3



Source : Étude Secor-KPMG réalisée pour le compte de Boraes hiver 2013

3 3.2.2 LA DIMENSION PUISSANCE

4 La situation est cependant fort différente en ce qui concerne la puissance installée,
 5 présentement établie à 37 748 MW. Pour suffire à sa prévision de l'hiver à venir, HQD
 6 devra procéder à l'achat de plus de 200 MW sur les marchés limitrophes à fort prix³⁵ en
 7 plus d'avoir préalablement eu recours au 850 MW de puissance interruptible contracté

³⁵ Le prix pour les heures de pointe de la journée du 23 janvier 2013, journée du record de consommation, a été entre 20¢/kWh et 27 ¢/kWh sur différentes interconnexions avec les marchés voisins.

1 auprès des consommateurs industriels. Toutefois, en gardant à l'esprit, d'une part, que la
2 pointe hivernale de l'hiver qui se termine a fracassé les 39 120 MW³⁶ et, d'autre part,
3 que le besoin additionnel à combler en puissance à l'horizon de 2020 sera de 2120 MW,
4 force est de constater qu'Hydro-Québec Distribution devra contracter de nouveaux
5 approvisionnements en puissance de long terme au cours des prochaines années afin de
6 rencontrer la demande interne.

3.3.3 UNE SITUATION ANNONCÉE ET PRÉVUE

7 Dans son plan stratégique 2009-2013, Hydro-Québec pose comme premier point
8 d'ancrage à son plan directeur le ralentissement économique mondial et plus
9 particulièrement sur le continent nord-américain, son théâtre d'opération. On peut y lire :

10 *« Le contexte général d'affaires dans lequel évolue Hydro-Québec s'est*
11 *profondément modifié en 2008-2009. L'économie mondiale connaît sa*
12 *pire crise financière et économique depuis la Seconde Guerre mondiale.*
13 *Cette situation entraîne en 2009 une baisse importante de la demande*
14 *d'électricité industrielle au Québec, en particulier dans les secteurs des*
15 *pâtes et papiers ainsi que de la fonte et de l'affinage.*

16
17 *Sur la période 2009-2013, la conjoncture économique entraîne une*
18 *pression à la baisse sur le bénéfice lié aux exportations, même si cette*
19 *activité reste fort rentable. »³⁷*
20

21 La Société d'État constate que sa division Distribution fera face à des surplus
22 conjoncturels et qu'elle devra procéder à des ajustements de ses approvisionnements en
23 énergies afin de maintenir l'équilibre entre ses approvisionnements et ses ventes
24 internes. Elle constate cependant qu'elle fera face à des besoins en puissance
25 grandissants.

³⁶ Voir le communiqué de presse émis par Hydro-Québec <http://news.hydroquebec.com/press-releases/hq/260/hydro-quebec-thanks-all-of-its-customers-for-their-cooperation-and-asks-them-to-continue-their-efforts-to-reduce-electricity-consumption>

³⁷ Hydro-Québec, *Plan stratégique 2009-2013*, 2009, p.1

1 Une fois ce constat établi, Hydro-Québec dresse la liste de ses orientations pour les
2 quatre prochaines années. L'augmentation de la capacité de production figure en tête de
3 liste.

4 *« Garante de la sécurité énergétique du Québec, l'hydroélectricité joue*
5 *un rôle de premier plan dans le bilan environnemental du Québec et du*
6 *nord-est du continent. Elle constitue en outre une source importante de*
7 *revenus d'exportation, tout en facilitant l'intégration des*
8 *approvisionnements éoliens d'Hydro-Québec Distribution. »³⁸.*
9

10 On peut également y lire plus loin dans les arguments précisant la justesse et la
11 pertinence du premier objectif du Plan :

12
13 *« Grâce à ses projets de développement hydroélectrique récents et en*
14 *cours, Hydro-Québec Production prévoit avoir la capacité de production*
15 *requisse pour assurer la croissance de ses exportations. A l'horizon 2013,*
16 *elle disposera de près de 24 TWh. Cette marge de manoeuvre permettra*
17 *une augmentation du volume de ses exportations ». P.25*
18

19 Ces augmentations de la marge de manœuvre disponible à l'exportation, combinées à un
20 coût de production moyen de l'ensemble des centrales d'Hydro-Québec Production,
21 devraient s'établir à un peu moins de 2,09¢/kWh³⁹. Comme c'est à cette division que
22 revient la tâche de vendre sur les marchés d'exportation, la marge bénéficiaire pourra
23 s'avérer particulièrement intéressante. Par sa capacité unique à emmagasiner l'eau
24 derrière ses barrages pendant les périodes de faibles prix, voire même d'importer de
25 l'électricité à un coût inférieur à son propre coût de production, Hydro-Québec
26 Production est excessivement bien positionnée pour maximiser chacune de ses ventes,
27 qu'il s'agisse de contrats de long terme à coûts connus ou, encore mieux, de transactions
28 sur les marchés de court terme ou de l'entreposage d'énergie qu'elle effectue pour sa
29 consœur, Hydro-Québec Distribution.

³⁸ Idem, p. 19

³⁹ Rapport annuel 2012, p. 12.

1 3.3.4 LE PRIX DE LA COMPOSANTE ÉLECTRIQUE POST PATRIMONIALE
2 DANS LE KWH VENDU

3 Dans ce contexte, le profit ou la perte réalisée par Hydro-Québec sur l'énergie différée
4 par sa division Distribution⁴⁰ ne peut être calculé qu'au moment où cette énergie est
5 vendue par cette dernière à sa clientèle locale. Il est donc erroné de prétendre que les
6 surplus conjoncturels actuellement constatés chez HQD se transforment instantanément
7 en pertes pour les consommateurs et contribuables québécois. Il importe de le répéter, le
8 solde de l'opération ne sera connu qu'au moment de la transaction finale.

9 Quant au prix de l'électricité vendue par Hydro-Québec Distribution, force est de
10 constater que ce dernier doit permettre à la division de défrayer l'ensemble de ses coûts
11 ainsi qu'une rémunération sur les actifs de la division. Pour l'année 2013, il nous
12 apparaît important de rappeler, à la lumière de la dernière cause tarifaire entendue par la
13 Régie de l'énergie du Québec, que les achats d'électricité ne représentaient que 48 % des
14 charges couvertes par le prix de l'électricité achetée par les consommateurs québécois,
15 soit une valeur unitaire moyenne de 3,11 ¢/kWh.

16 Ce prix provient :

- 17 ▪ à 93,8 % du volume du bloc patrimonial fourni par Hydro-Québec Production à
18 un coût unitaire fixe de 2,77 ¢/kWh;
- 19 ▪ les 6,2 % résiduels d'approvisionnements post patrimoniaux auprès de
20 différentes sources, à un coût unitaire moyen de 9,67 ¢/kWh:
 - 21 ➤ Hydro-Québec Production. selon des contrats à un prix de marché
22 (4,4 TWh);
 - 23 ➤ Les propriétaires de centrales hydroélectriques privées, municipales et
24 communautaires et les parcs éoliens (5,6 TWh);
 - 25 ➤ Les centrales de cogénération à la biomasse et au biogaz (0,8 TWh);

⁴⁰ Énergie emmagasinée dans les réservoirs du Distributeur conformément à l'entente d'énergie différée convenue entre HQD et HQP.

1 ➤ Des achats de court terme sur les marchés (0,7 TWh).

2 Sur la base de cette analyse et compte tenu du fait que l'électricité ne peut être
3 différenciée en fonction de son origine une fois celle-ci injectée dans le réseau de
4 transport, il apparaît évident qu'on ne peut faire peser sur les petites centrales
5 hydrauliques de l'appel d'offres 2009 la responsabilité d'une quelconque perte
6 financière pour la société québécoise.

7 Pour la même raison on ne peut affirmer que si Hydro-Québec Distribution achète de
8 l'électricité à 7,5 ¢/kWh pour ses besoins locaux et qu'au cours de la même année
9 Hydro-Québec Production a un contrat d'exportation à 4,0 ¢/kWh, Hydro-Québec
10 encourt une perte de 3,5 ¢/kWh. Et ce, pour les raisons suivantes :

- 11 ▪ Le coût moyen de production d'HQP en 2013 devrait être de 2,09 ¢/kWh;
- 12 ▪ HQP va utiliser ses propres sources d'approvisionnement pour exporter sur les
13 marchés limitrophes plutôt que celles d'HQD, qui est une entité réglementée;
- 14 ▪ L'énergie que HQD emmagasine dans les réservoirs d'HQP, grâce à l'entente de
15 livraison différée conclue avec HQP, lui est retournée sur demande selon les
16 modalités de livraison convenues entre les parties;
- 17 ▪ Ce n'est qu'au moment de la vente d'un bien qu'on peut constater l'ampleur du
18 gain ou de la perte réalisée;
- 19 ▪ Plusieurs instruments financiers de même que la commercialisation d'attributs
20 environnementaux qui lui sont intrinsèques⁴¹ peuvent couvrir une position de
21 vente afin d'en déterminer ou d'en améliorer à l'avance la valeur finale.

22 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis que l'annonce faite le 5 février par la ministre des
23 Ressources naturelles du Québec est fondée sur des informations tendancieuses et non
24 vérifiées. Les nombreuses tentatives infructueuses des commissaires de la formation du
25 BAPE auprès du représentant du ministère des Ressources naturelles n'ont pas permis

⁴¹ Comme les attributs environnementaux des petites centrales hydrauliques qu'Hydro-Québec achète en même temps que l'électricité qu'elle prend livraison.

1 d'obtenir des précisions ou des informations complémentaires sur la nature économique
2 des affirmations contenues dans ledit communiqué de presse.

3

4 4- CONCLUSION

5 Sur la base de l'ensemble des éléments développés dans le présent mémoire, l'AQPER
6 est d'avis que le gouvernement du Québec a encore le temps de réexaminer la position
7 prise dans le dossier des petites centrales. Les très nombreuses levées de boucliers des
8 représentants de différentes associations municipales, des Premières Nations et de
9 l'ensemble de l'industrie manufacturière reliée à cette filière devraient l'amener à aller
10 dans ce sens.

11 L'AQPER comprend le malaise exprimé par le BAPE dans le présent dossier, plus
12 particulièrement par le fait qu'Hydro-Québec explique que le contrat qu'elle a signé
13 avec Hydro-Canyon Saint-Joachim est encore valide et que la ministre des Ressources
14 naturelles, par la voix de ses fonctionnaires, affirme qu'elle n'émettra pas les droits
15 hydrauliques pour le projet.

16 L'AQPER constate cependant que le projet soumis par le promoteur est
17 environnementalement, économiquement et socialement acceptable à la lumière des
18 décisions antérieures du BAPE.

19 C'est pourquoi, l'AQPER soumet respectueusement au BAPE une recommandation
20 d'émettre un avis favorable envers le projet. Les avis du BAPE sont des
21 recommandations au gouvernement du Québec et n'ont pas force de loi.

22 L'AQPER croit que le soin d'ultimement décider de la réalisation revient au législateur
23 après avoir pris connaissance de la réflexion des commissaires.

ANNEXE 1

Résolution 2001-09-125 adoptée par la MRC de La Côte-de-Beaupré



MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 5 septembre 2001, à 20 heures, au lieu habituel.

Sont présents:

M. Jean-Guy Cloutier, préfet, maire de Château-Richer
Mme Huguette Chevalier, mairesse de Sainte-Anne-de-Beaupré
Mme Anne-Marie Guilbault, mairesse de Saint-Tite-des-Caps
M. Henri Cloutier, maire de Beaupré
M. Gaston Gagnon, maire de Saint-Joachim
M. Denys Laberge, maire de L'Ange-Gardiën
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Est absent:

M. Yves Germain, maire de Boischatel

Les membres présents forment le quorum.

Résolution # 2001-09-125: Centrale hydroélectrique Chute Sainte-Anne (Grand Canyon) sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord

Attendu que le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, a rendu public, le 24 mai 2001, le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins;

Attendu que la consultation auprès des MRC et la participation du milieu est une condition essentielle à la réalisation de tout projet de petite centrale;

Attendu que le nouveau régime permet d'atteindre des objectifs gouvernementaux fondamentaux tels la prise en charge par le milieu de son développement;

Attendu que les critères retenus sont, entre autres, l'insertion du projet dans le milieu, les retombées économiques régionales lors de la construction et l'exploitation du projet, tout en favorisant le développement économique des régions ressources;

Attendu que le partenariat développé avec un promoteur permettra une redistribution des bénéfices à plus long terme pour le milieu;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles a, dans sa liste préliminaire, identifié comme site hydraulique, entre autres, la Chute Sainte-Anne (Grand Canyon) sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, avec un potentiel estimé à 10 mégawatts;

Attendu que cette liste, qui contient 36 sites potentiels, a été transmise pour consultation aux MRC et communautés autochtones concernées;

Attendu qu'à la lumière des résultats de cette consultation, le Ministère dressera une liste finale des sites disponibles pour la construction de petites centrales, liste qui sera approuvée par le gouvernement;

...2

Attendu que sur la base de cette liste autorisée par le gouvernement, Hydro-Québec lancera un appel d'offres invitant les promoteurs privés à soumettre des projets;

Attendu que les MRC et les communautés autochtones concernées devront, dans le cadre du nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine public, se prononcer sur le principe même du développement des sites identifiés, soit la Chute Sainte-Anne (Grand Canyon) pour la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a réalisé, en partenariat avec Hydro-Québec, un projet de remise en service de la centrale hydroélectrique des Sept-Chutes sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

Attendu que les objectifs poursuivis par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges étaient, entre autres, de réaliser un projet à portée économique majeure, d'être au cœur de l'exploitation d'une ressource renouvelable importante (l'eau) sur le territoire de la municipalité dans une perspective de développement durable et de diversifier les sources de revenus municipales;

Attendu que le ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur Jacques Brassard, dans une lettre adressée au Préfet, le 17 juillet 2001, demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré de lui répondre, au plus tard, vers le début du mois d'octobre prochain, en regard du projet de construction d'une centrale hydroélectrique au site de la Chute Sainte-Anne (Grand Canyon);

En conséquence;

Il est proposé par Gaston Gagnon et unanimement résolu que la MRC de La Côte-de-Beaupré informe le ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard:

- Qu'elle est favorable au développement, à des fins hydrauliques, du site de la Chute Sainte-Anne (Grand Canyon) sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;
- Qu'elle souscrit aux grands principes de base du ministère des Ressources naturelles, entre autres, la participation active des milieux aux projets afin qu'ils profitent des retombées économiques qu'ils génèrent;
- Qu'elle se reconnaît comme le mécanisme approprié de détermination de l'intérêt public face à la participation financière du milieu dans le projet;
- Et, qu'à ce titre, elle souhaite participer à titre de partenaire dans une Société en commandite (SOCOM), ou autres modalités, avec une entreprise promotrice, et cela dans l'exploitation des forces hydrauliques de la Chute Sainte-Anne (Grand Canyon) afin d'en retirer des revenus durant les 25 prochaines années.
- Que copie de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Jean-François Simard, député de Montmorency;
 - M. Rossire Bertrand, député de Charlevoix et ministre délégué à la Capitale nationale;
 - M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles
 - M. Guy Desrosiers, président du CLD de La Côte-de-Beaupré.

Donnée ce 28^e jour du mois de janvier 2010.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



JACQUES PICHETTE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL